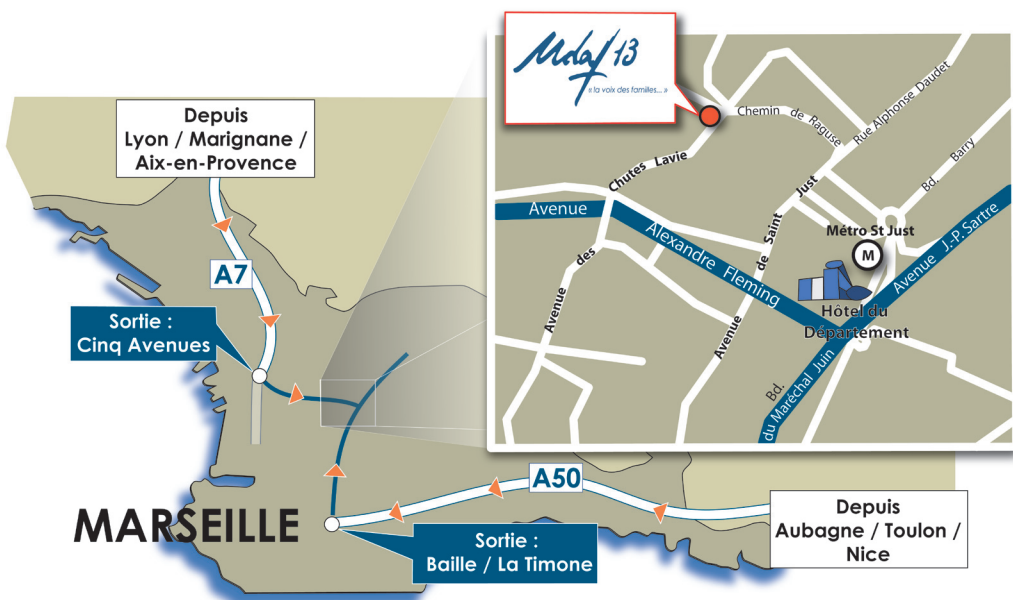


# Plan d'accès



Union Départementale  
des Associations Familiales  
des Bouches-du-Rhône



Métro ligne 1 : arrêt Saint Just  
Bus n°81 : arrêt Raguse-Chutes Lavie



**Gérald FOURNIER,**

Président de l'UDAF des Bouches-du-Rhône,

est heureux de vous inviter à la présentation des résultats  
de l'enquête de l'Observatoire Départemental de la Famille

## **L'absentéisme scolaire : les chiffres dans les Bouches-du-Rhône**

jeudi 26 janvier 2012  
à 18h00

**au siège de l'UDAF 13  
Salle de Conférence (1er étage)**



UDAF des Bouches-du-Rhône

143 Avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille

Tel. 04 91 10 06 28 - Fax : 04 91 10 06 05

Courriel : [contact@udaf13.fr](mailto:contact@udaf13.fr)

[www.udaf13.fr](http://www.udaf13.fr)

Avec le concours de :



143 avenue des Chutes-Lavie 13013 MARSEILLE

T. 04 91 10 06 02/28 - F. 04 91 10 06 05

[contact@udaf13.fr](mailto:contact@udaf13.fr)

[www.udaf13.fr](http://www.udaf13.fr)

# L'absentéisme scolaire : les chiffres dans les Bouches-du-Rhône

jeudi 26 janvier 2012



La mise en application en janvier 2011 de la loi n° 2010-1127 du 28 septembre 2010 visant à lutter contre l'absentéisme scolaire et prévoyant la suspension des allocations familiales en cas d'absences injustifiées<sup>1</sup> et répétées de l'élève (à partir de 4 demi-journées par mois), a mis un coup de projecteur sur une réalité qui pourtant n'a rien de nouveau.

L'absentéisme scolaire a toujours été un problème pour les familles, pour le personnel enseignant. Mais le vote récent de la loi l'a érigé, à tort ou à raison, en véritable

problème social. En effet, la sanction ne concerne plus l'élève seul, mais les parents, la famille dans son ensemble et dans sa dimension économique.

Cela semble moins tenir à une augmentation vertigineuse des absences au sein des établissements scolaires, qu'au regard différent porté aujourd'hui sur le phénomène, suggérant de manière plus ou moins implicite une démission croissante des parents, et sur ses conséquences (délinquance juvénile notamment).

A partir de ce postulat, l'UDAF 13 a souhaité réaliser une étude à la fois qualitative et quantitative sur l'absentéisme scolaire dans le département.

Les chiffres qui seront présentés sont les résultats du volet quantitatif de l'étude. Ils se basent sur l'**ensemble des absences injustifiées recensées par l'application « ABS » de l'Inspection Académique des Bouches-du-Rhône de 2004 à 2010 dans les établissements publics du second degré.**

Les résultats se limitent aux variables recueillies depuis l'application ABS : âge, sexe, type d'établissement fréquenté (collège, Lycée professionnel, Lycée d'enseignement général et technologique), classe, lieu de résidence de l'élève, lieu de l'établissement. Ils présentent ainsi une analyse démographique de l'absentéisme dans le département.

Ce volet quantitatif se poursuivra prochainement par une enquête qualitative, au travers d'entretiens sur les représentations de l'Ecole aujourd'hui, menée auprès d'élèves, de parents et d'enseignants, prenant en compte les difficultés scolaires, le contexte familial, socio-économiques, culturel, etc. Il permettra d'apporter une analyse plus fine sur ce qui fait l'absentéisme dans les Bouches-du-Rhône.

<sup>1</sup> « Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'inspecteur d'académie » (art. L131-8).

## Présentation des résultats :

**Laurent CHILLIO** et **Clémentine BIENFAIT**, Chargés d'Etude - UDAF 13

## Discutants

**Jean-Luc BENEFICE**, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône

**Anne PASTOR**, Conseillère technique du Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

**Rodrigue COUTOULY**, Principal du collège Jules Ferry à Marseille.

**Cécile VIGNES**, Administrateur de la Fédération des Parents d'élèves de l'Enseignement Public, Présidente de l'Union Académique Aix-Marseille

## L'Observatoire de la Famille de l'UDAF des Bouches-du-Rhône

Le code de la Famille donne à l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales) et aux UDAF (Unions Départementales), entre autres mandats, celui de : « représenter officiellement auprès des Pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et étrangères vivant en France et de défendre leurs intérêts ».

Pour conduire à bien cette mission, pour faire entendre partout « la voix des familles » et pour donner des avis aux pouvoirs publics, l'UDAF des Bouches-du-Rhône a estimé indispensable de fonder la crédibilité de ses analyses et de ses recherches sur une source d'informations moderne et fiable : l'Observatoire de la Famille.

Depuis sa création, cinq enquêtes ont déjà été menées. Elles ont porté sur :

- « La vie des ménages dans les Bouches-du-Rhône : Etat des lieux et opinions : vie familiale, logement, santé, éducation et consommation »
- « Le temps et la famille : temps professionnel, temps de loisir, temps domestique »
- « L'intergénération à Marseille : familles et liens sociaux »
- « Le logement des personnes handicapées dans les Bouches-du-Rhône »
- « La vie de Parent au quotidien dans les Bouches-du-Rhône »

## Contact

**Merci de confirmer votre présence avant le 20 janvier 2012 :**

(Entrée gratuite)

UDAF des Bouches du Rhône

143 Avenue des Chutes Lavie 13013 Marseille

Tel. 04 91 10 06 28 - Fax : 04 91 10 06 05 - Courriel : [contact@udaf13.fr](mailto:contact@udaf13.fr)